

*Initiatives ministérielles*

● (1710)

Il y a aussi le cas de la députée de Saskatoon—Humboldt, dont même la nomination dans cette circonscription a un côté plutôt gênant. En effet, cette nomination a dû être imposée par le chef du Parti libéral, parce que l'intéressée ne bénéficiait même pas de l'appui nécessaire dans la circonscription. Les libéraux ont dû annuler l'assemblée de mise en candidature et court-circuiter le processus démocratique afin que cette personne soit leur candidate dans Saskatoon—Humboldt. La députée touchera près d'un million de dollars en prestations de retraite si elle vit jusqu'à 75 ans. Ce calcul se fonde sur une prémisse relativement sûre, à savoir que l'intéressée ne deviendra jamais ministre. Si elle devait un jour faire partie du Cabinet, il est certain que le montant en question serait plus élevé.

Il y a aussi, évidemment, le cas du député de Souris—Moose Mountain. . .

**M. Szabo:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis très troublé de voir le député s'en prendre personnellement à une de nos collègues qui n'est pas ici pour se défendre, en laissant entendre qu'elle aurait fait quelque chose de répréhensible.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je dirai en toute déférence pour le député que le rappel au Règlement ne me paraît pas fondé. J'ai bien écouté les propos du député de Kindersley—Lloydminster, et je n'y ai trouvé aucune allusion à la présence ou à l'absence de quelque député que ce soit. Il a certes fait allusion à une députée, mais il l'a fait en mentionnant le nom de sa circonscription, ce qui est la bonne façon de parler des députés à la Chambre.

**M. Hermanson:** Monsieur le Président, il s'agit certainement d'une question très personnelle, car le régime de retraite nous concerne tous. Je tâche de respecter le Règlement de la Chambre et j'apprécie que vous le reconnaissiez.

Si la Chambre adoptait le projet de loi C-85, le député de Souris—Moose Mountain, qui est un peu plus âgé, recevrait environ un quart de million de dollars.

Il y a ensuite le député de Prince Albert—Churchill River, qui est beaucoup plus jeune. S'il vivait jusqu'à l'âge de 75 ans, il recevrait 830 000 \$ à condition de demeurer député d'arrière-ban tout le reste de sa carrière.

Les députés néo-démocrates et libéraux de la Saskatchewan, au nombre d'une dizaine, toucheraient environ un million de dollars chacun en prestations de retraite, de sorte qu'à eux tous ils iraient chercher environ 10 millions de dollars dans les poches des contribuables.

Les habitants de la Saskatchewan sont des gens travailleurs et honnêtes. Nous travaillons fort pour gagner notre salaire et nous sommes très fiers du fruit de nos labeurs. Je sais, sans l'ombre d'un doute, que les gens de la Saskatchewan n'approuvent pas le régime de retraite. Je l'ai entendu dire partout où je suis allé. J'ai reçu des appels et des lettres des gens de ma province qui me félicitaient d'avoir décidé de me retirer du régime de retraite. Ils me disent que j'ai pris la décision honorable. Ils ont été très encourageants. Cela m'encourage à faire des plans pour la prochaine campagne électorale, non seulement pour la Saskatchewan, mais pour le pays tout entier, dès que le gouvernement aura le courage de déclencher des élections. Nous allons entrer en

campagne et nous allons faire élire davantage de députés réformistes à la Chambre pour rejeter ce genre de gains personnels déraisonnables aux frais des contribuables.

Je mets les libéraux de la Saskatchewan au défi de prendre la décision honorable et se retirer du régime de retraite. Ils peuvent le faire, ils ont le choix. Il n'ont pas à y rester, aucun d'entre eux. S'ils veulent vraiment faire plaisir à leurs électeurs, je sais sans l'ombre d'un doute qu'ils n'ont d'autre choix que de se retirer du régime de retraite. Je m'engage aujourd'hui à la Chambre à faire tout en mon pouvoir pour nuire à leur réélection s'ils ne prennent pas la décision honorable de se retirer du régime de retraite.

[Français]

**Mme Pierrette Ringuette—Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.):** Monsieur le Président, j'écoute depuis quelques heures les propos, les envolées même des députés réformistes et j'aimerais rappeler à la Chambre que le Parti réformiste est contre l'équité en matière d'emploi, contre le fait que ce Parlement inclut des femmes, contre le fait que ce Parlement traite ses députés de façon équitable.

[Traduction]

**Mme Grey:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais commenter les observations de la députée voulant que nous soyons opposés aux femmes et que, en matière de retraite. . .

● (1715)

**Le président suppléant (M. Kilger):** Encore une fois, je dois respectueusement signaler à la députée de Beaver River qu'il ne n'agit pas d'un rappel au Règlement. Ce peut être un éclaircissement ou un élément du débat, mais certainement pas un rappel au Règlement.

[Français]

**Mme Ringuette—Maltais:** Monsieur le Président, merci beaucoup. Les députés de cette Chambre qui n'en sont pas à leur première année ici devraient très bien connaître les procédures de cette Chambre. Lorsque je fais des commentaires, si, par la suite, l'honorable députée a des commentaires à faire, je l'invite à se lever et à les faire, mais non pas sur une question de privilège comme elle vient de le faire.

Il y a très longtemps, en cette Chambre, on avait des représentants qui faisaient partie de l'élite financière de la société canadienne. La population du Canada, à un moment donné, s'est révoltée et voulait faire en sorte que les personnes qui pouvaient assumer du leadership pour eux, dans chacune de leurs communautés, peu importe leur statut social, peu importe leur statut financier et, surtout, peu importe qu'ils soient femmes ou hommes, jeunes ou vieux, à l'aise financièrement ou moins à l'aise financièrement, donc que ces personnes représentent bien la population en recevant une rémunération adéquate pour leur travail.

J'ai été élue pour la première fois à l'âge de 31 ans à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, en 1987. Là aussi, comme dans toutes autres assemblées législatives, il y a un programme de pension pour les personnes qui représentent des populations dans les assemblées législatives. En 1993, j'ai choisi, un an avant d'avoir acquis tous les privilèges d'un fonds de pension auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick, de